



Commune de Les Choux
Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du

30 juin 2026

Séance ordinaire
Membres en exercice : 15
Membres présents : 12

L'an 2026 et le 30 juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu, Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREL Olivier, Maire.

Présents :

Mmes : BERRA Isabelle, DUBOIS Manon, FINOUX Laëtitia, LAMONTAGNE Sylvie, ROCHE Céline, SEDRAN Tiffany

MM : CACCIA Anthony, CARON Thierry, DOUBRE Eric, GAUTIER François, MENOUVRIER Pascal, MOREL Olivier.

Excusés :

Mme GILINSKY Virginie ayant donné procuration à M. MOREL Olivier,
M. BADAoui Kada ayant donné procuration à M. CARON Thierry,
M. VASSEUR Ludovic ayant donné procuration à M. MENOUVRIER Pascal.

Secrétaire de conseil : Mme LAMONTAGNE Sylvie

Monsieur le Maire propose de modification l'ordre du jour comme suit :

- Remplacement du point : 9. « Projet agrivoltaïque » par « Désignation d'un correspondant Défense ».

Les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuvent** la modification.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 avril 2026

1. Présence verte

Avec l'accord de l'assemblée, ce vote se fera à huit clos.

Monsieur le Maire présente une demande de prise en charge de l'abonnement « Présence verte » au profit d'un administré.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal :

- **Approuve** la prise en charge de l'abonnement « Présence verte » au profit de l'administré
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

2. Investissement

2.1. Acquisition d'un ordinateur fixe

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de remplacer le poste informatique du 3ème adjoint au Maire en présentant le devis pour l'acquisition d'un PC fixe proposé par la société Cristal Informatique basée à Gien pour un montant de 1 211.67 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la proposition de la société Cristal Informatique basée à Gien pour un montant de 1 211.67 € HT pour l'acquisition d'un PC fixe.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis pour l'acquisition d'un ordinateur fixe.

2.2. Cybersécurité

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la société Cristal Informatique pour la mise en place d'un dispositif de cybersécurité avec VPN permettant un accès sécurisé à distance au réseau de la Mairie et de mettre à disposition un réseau Wifi Public sécurisé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la proposition de la société Cristal Informatique basée à Gien pour un montant de 880.00 € HT pour la mise en place d'un dispositif de cybersécurité avec VPN.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis pour la cybersécurité.

2.3. Mise aux normes électriques et Rénovation du système de chauffage bibliothèque-maison des jeunes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2025, la commune a fait réaliser le contrôle initial des installations électriques des bâtiments recevant du public (ERP).

Après analyse du PV de ce contrôle, il est nécessaire de mettre en conformité l'installation électrique de la bibliothèque.

En parallèle de cette mise en conformité, la rénovation du chauffage pourrait aider à la diminution des factures d'électricités du bâtiment.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise HAMEL pour la mise en conformité de l'installation électrique ainsi que le remplacement des radiateurs par des radiateurs de nouvelle génération à accumulation d'énergie et l'installation d'un système de régulation des températures.

Le devis global s'élève à 6 204.80 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- **De l'autoriser** à signer le devis
- **De le Charger** de remplir toutes les formalités d'usages pour la prise en compte de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis
- **Charge** Monsieur le Maire de remplir toutes les formalités d'usages pour la prise en compte de la présente délibération.

2.4. Rénovation de l'éclairage public résidence Les Chênes Verts et Chemin des Garennes

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation des aménagements et de voirie dans la résidence Les Chênes Verts et le Chemin des Garennes entrepris par la Communauté des Communes Giennoises ont mis en évidence que les emplacements des candélabres n'étaient pas adaptés aux travaux. Les candélabres ont été retirés. Des gaines et des câbles ont été mis en place pour l'installations de nouveaux candélabres.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- **L'autorisation** de signer le devis correspondant.
- **De l'autoriser** à engager les travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire** à signer le devis correspondant aux travaux.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager les travaux.

2.5. Demande de subvention

2.5.1. Rénovation de l'éclairage public résidence Les Chênes Verts et Chemin des Garennes

Pour financer les travaux de rénovation de l'éclairage public dans la résidence Les Chênes Verts et le Chemin des Garennes, d'un montant de 14 903.07 € HT, monsieur le Maire informe que ces derniers peuvent faire l'objet de demande de subvention.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- **De l'autoriser** à demander une subvention auprès du Conseil Départemental
- **De l'autoriser** à demander une subvention auprès du Conseil Régional
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant aux travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Régional
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant aux travaux

2.5.2. Mise aux normes électriques et Rénovation du système de chauffage bibliothèque-maison des jeunes

Suite à l'acceptation du Conseil Municipal du devis pour le projet "Mise aux normes électriques et Rénovation du système de chauffage bibliothèque-maison des jeunes", Monsieur le Maire informe que ce dernier peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental : volet 3.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire la demande de subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental : volet 3 à hauteur de 80% du total HT du projet
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental
- **Charge** Monsieur le Maire de remplir toutes les formalités d'usages pour la prise en compte et l'exécution de la présente délibération.

2.5.3. Acquisition d'un ordinateur fixe

Suite à l'acceptation du Conseil Municipal pour l'acquisition d'un poste informatique fixe auprès de la société Cristal Informatique, Monsieur le Maire informe que cette acquisition peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental : volet 3.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire la demande de subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental : volet 3 à hauteur de 80% du total HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental
- **Charge** Monsieur le Maire de remplir toutes les formalités d'usages pour la prise en compte et l'exécution de la présente délibération.

2.5.4. Cybersécurité

Suite à l'acceptation du Conseil Municipal pour la mise en place d'un dispositif de cybersécurité avec VPN, Monsieur le Maire informe que cette acquisition peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental : volet 3.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire la demande de subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental : volet 3 à hauteur de 80% du total HT.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental
- **Charge** Monsieur le Maire de remplir toutes les formalités d'usages pour la prise en compte et l'exécution de la présente délibération.

3. Budget – Décision Modification 1

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite aux conseils du SGC, certains montants votés au Budget Prévisionnel (30 920 €) sont à impacter sur une autre ligne d'exécution. Aussi il convient d'intégrer le montant des devis d'informatique et de rénovation du système de chauffage de la bibliothèque – MDJ.

Prenant en compte le montant de 30 920 € étant déjà prévu au BP, seuls les nouveaux investissements sont à prévoir, Monsieur le Maire propose une décision modificative du budget comme suit :

INVESTISSEMENT		
	Recette	Dépense
DEPENSE		
Chapitre 20		

203		- 7 320 €
Total dépenses chapitre 20		- 7 320 €
Chapitre 23		
231 - 202401		- 23 600€
Total dépenses chapitre 23		- 23600€
TOTAL DES DIMINUTIONS		- 30 920 €
Chapitre 21		
2131		+ 7 320 €
2131 - 202401		+ 23 600 €
2131		+ 7 500 €
2183		+ 3 000 €
Total dépenses chapitre 21		+ 41 420 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		+ 41 420 €
RECETTE		
Chapitre 16		
1641	10 500 €	
Total Chapitre 16	10 500 €	
TOTAL RECETTE	10 500 €	

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** de modifier le budget comme expliqué ci-dessus.
- **Charge** Monsieur le Maire de remplir toutes les formalités d'usages pour la prise en compte de la présente délibération.

4. Commission

4.1. CCID

Monsieur le Maire informe que conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux (nous sommes en retard). Cette dernière est composée :

- Le Maire ou un adjoint délégué (président de la commission)
- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose une liste de 24 personnes soit 2 fois 6 titulaires et 2 fois 6 suppléants :

BONGIBAUT	Didier	HAMON	Fabrice
EVARD née PUECHAL	Anne-Elisabeth	THERIN	Arnaud
CACCIA	Anthony	LUCAS	Daniel
ACCELIO	Pauline	PARE	Régis
AUER	Vanessa	MATERNE née QUATORZE	Sylvie
POINT	Jean-Pierre	CACCIA	Mérodie
RIGAL	Lionel	PEDRINI	Laureen
VUKELIC	David	SMOLNICK	Jérôme
MORELLE	Nicolas	MESTI	Mélanie
FINOUX née CHEVEREAU	Laetitia	BALLANGER	Pascal
DEHAN	Christine	LACROIX	Carole

DUBOIS	Manon	SAVARIN	Julie
--------	-------	---------	-------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération aux services compétents.

4.2. Désignation représentants commission électorale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler les commissions de contrôle des communes. La commission, dans les communes de moins de 1000 habitants, ou les communes de 1000 habitants et plus avec une seule liste représentée au Conseil municipal, sont composées de 3 membres :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal, étant noté que le Maire et les Adjointes au Maire ne peuvent être désignés,
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet ou par le Sous-Préfet,
- Un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire sur proposition du Maire,

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant de transmettre au représentant de l'Etat l'ensemble des éléments ci-après, accompagné d'un tableau du Conseil municipal à jour,
- **DECIDE** de nommer comme membre du Conseil municipal :

CONSEILLER MUNICIPAL

Statut	Sexe (M/F)	NOM	Prénom(s)
Titulaire	F	DUBOIS	Manon
Suppléant	M	BADAoui	Kada

- **PROPOSE** comme membre délégué de l'Administration :

DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION

Statut	Sexe (M/F)	NOM	Prénom(s)
Titulaire	M	RIGAL	Lionel Michel
Suppléant	M	POINT	Jean Pierre Emile René

- **PROPOSE** comme membre délégué proposé au Président du Tribunal judiciaire :

DÉLÉGUÉ DU TGI

Statut	Sexe (M/F)	NOM	Prénom(s)
Titulaire	M	BONGIBault	Didier Marceau
Suppléant	F	STERLE née DELOUCHE	Joëlle Dany Chantal

5. Désignation du référent Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de nommer un référent pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- **De nommer** Monsieur Olivier MOREL, Maire, comme référent pour le CNAS.

6. Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et Fonds Unifié Logement (FUL)

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental du Loiret pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL) regroupant le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques.

Le financement de ces fonds est assuré par le Département, auquel peut s'associer les communes.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à la majorité :

- **De participer** au financement du FUL 2026 pour un montant de 0.11€ par habitant de la commune soit un montant total de 58.96€ pour 536 habitants.
- **De participer** au financement du FAJ 2026 pour un montant de 0.77€ par habitant de la commune soit un montant total de 412.72€ pour 536 habitants.

7. Communauté des Communes Giennesoises

7.1. Pacte de gouvernance

Monsieur Olivier MOREL, Maire, présente le pacte de gouvernance.

Il est demandé au Conseil municipal,

- **D'APPROUVER** le présent pacte.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le présent pacte.

7.2. Désignation du référent déontologue pour les élus de la commune de Les Choux

Monsieur Olivier MOREL, Maire, présente le rôle et missions du référent déontologue pour les élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DESIGNE** Monsieur Fouad Eddazi en qualité de référent déontologue des élus de la commune de Les Choux, jusqu'à l'expiration du mandat municipal 2026-2032,
- **FIXE** la rémunération de Monsieur Fouad Eddazi à hauteur de 80 € par dossier, brut, sous la forme de vacation,
- **PRECISE** qu'il bénéficiera, le cas échéant, d'un remboursement de ses frais de transport et d'hébergement, dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les décisions individuelles d'attribution ou tout autre document y afférent.

7.3. Rapport d'activité de la Communauté des Communes Giennesoises 2025

Monsieur Olivier MOREL, Maire, présente le rapport d'activité 2025 de la Communauté des Communes Giennesoises.

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte** du rapport d'activité 2025 de la Communauté des Communes Giennesoises.

7.4. CAF - Convention territoriale globale 2026 – 2030

Monsieur le Maire informe que le territoire de la Communauté de Communes Giennesoises est couvert par une Convention Territoriale Globale (CTG).

Elle formalise le partenariat entre la Caf et des collectivités pour proposer des actions ou services facilitant la vie quotidienne des familles.

La commune peut s'associer à cette nouvelle convention, notamment si l'on envisage de développer des actions ou services dans les domaines de la Caf (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, logement, inclusion numérique...) durant la période de la CTG.

La signature de cette convention est nécessaire pour pouvoir bénéficier de financements pour le fonctionnement ou l'investissement pour des actions ou services.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette convention

8. Nuisance Animal

Monsieur le Maire informe que la mairie a reçu plusieurs plaintes d'administrés situés route de Dampierre qui subissent la présence indésirée de chats errants recherchant de la nourriture. Il s'avère que ces chats étaient nourris par un administré décédé récemment.

La loi dit que la commune est responsable de la gestion de ces chats errants.

Monsieur la Maire informe que la mairie peut mandater une ou plusieurs associations pour capturer des chats, les faire identifier et stériliser puis les mettre à l'adoption dans la mesure du possible sinon les chats seront relâchés à l'endroit de la capture.

Tous les frais doivent être pris en charge par la municipalité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre contact avec des associations
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

9. Désignation correspondant défense

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de nommer un correspondant à la Défense.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- **De nommer** Monsieur Thierry CARON, adjoint au Maire, comme correspondant à la défense.

Fin de séance à 22 heures.